Trente-sixième Année — N° 50 — UN NUMÉRO : 10 CENTIMES

JOURNAL DE ROUBAIX

Un an 50 francs. Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Les Départements— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-St-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 23 FÉVRIER 1891

L'ÉCHIQUIER EUROPÉEN

On se demandait récemment avec inquiétude comment se terminerait la partie engagée depuis 1871 entre les champions internationaux.

Trois des plus importants avaient posé leurs pions de telle sorte sur l'échiquier, qu'il s'y faisait très peu de mouvement. On s'y observait avec méfiance, on guettait l'occasion, on ne remuait pas.

Tour à tour, en l'espace de peu de temps, MM. de Bismarck, Tisza et Crispi ont été contraints de passer la main.

L'ensemble de l'échiquier est resté le même, mais les grosses pièces y circulent dans des directions toutes nouvelles.

C'est ainsi que presque simultanément on a vu l'impératrice Frédéric à Paris et le prince héritier d'Autriche à Pétersbourg.

Encore qu'il ne faille pas attribuer à ces déplacements plus d'importance qu'il ne convient, doit-on en discuter la portée, en surveiller attentivement les conséquences.

Il est certain que du temps où MM. de Bismarck et Tisza présidaient aux destinées de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, ces deux voyages n'eussent pas été effectués.

Qui sait même si l'un n'est pas la conséquence de l'autre. Qui sait, si, sous couleur artistique, l'excursion de l'impératrice Frédéric dans la capitale des arts, n'a pas un caractère d'arrière-diplomatie dépassant de très loin l'objectif de l'exposition berlinoise,

Il est permis de considérer son voyage comme une première tentative de détente entre les relations des deux pays.

Cette détente serait assurément très désirable, mais l'Allemagne sait de reste par quels moyens elle pourrait être obtenue.

Toute la grâce d'une souveraine éprouvée qui ne témoigna jamais à notre égard d'une hostilité systématique, ne saurait avoir raison de notre fidélité envers l'Alsace et la Lorraine.

Nous accueillons respectueusement la fille de la reine d'Angleterre, la veuve de l'infortuné empereur, qui se montra pour nous un ennemi impitoyable et courtois ; mais nous ne saurions coqueter avec sa patrie, tant que les comptes n'auront été réglés entre elle et nous.

Nous avons le meilleur en nous montrant corrects envers nos ennemis, en gardant précieusement la tradition de notre vieille chevalerie française, et ce nous est assurément une satisfaction que pas une note discordante n'ait troublé la visite à Paris d'une majesté allemande.

Ce fut toujours l'honneur de la France d'être héroïque dans la bataille, galante avec ses adversaires, digne dans l'adversité, modeste dans la prospérité.

Mais cette France qui accueille une femme avec une défiance respectueuse, garde pieusement le souvenir des spoliations dont elle fut la victime de la part de la nation ou cette femme partagea la souveraineté avec son impérial époux.

Ce serait puérilité que de prendre notre attitude éduquée pour de la défaillance.

Nous savons où sont nos amis. Nos sympathies demeurent fidèles à Saint-Pétersbourg et n'auront garde de se laisser distraire même un instant par les avances intéressées de Berlin.

Bornons-nous donc à constater que l'Europe commence à compter plus sérieusement que jamais avec nous, que l'Allemagne semble déjà se demander si elle pourra longtemps garder en toute quiétude le fruit de ses déprédations.

Peut-être songe t-elle déjà, l'Allemagne, à nous faire un restitution partielle des territoires dérobés.

Nous savons qu'il en fut question il n'y a pas très longtemps.

On peut supposer que si ces offres prenaient corps, arrivaient à être nettement formulées, elles n'iraient pas sans compensations pour l'empire allemand.

Il serait donc prudent de ne les accueillir qu'avec la plus extrême réserve et de ne leur rien sacrifier de nos sympathies russes.

L'archiduc Ferdinand d'Este a été l'objet des plus flatteuses attentions de la part du czar qui a promis à l'empereur d'Autriche d'assister à ses chasses, à la saison prochaine.

Les journaux russes se montrent assez sobres de commentaires sur l'importance de ces symptômes.

C'est assez explicable, étant donnée la prudence avec laquelle procède la diplomatie russe, toujours admirablement servie dans ses vues par la presse nationale.

Il n'en demeure pas moins que ce voyage peut amener à bref délai un changement notable de positions dans l'agencement des pièces de l'échiquier européen.

Il a assurément une bien autre importance que celui de l'impératrice Frédéric à Paris,

Du côté des petites pièces, il se fait également un mouvement assez significatif.

M. di Rudini semble avoir à cœur de rapprocher de nous l'Italie et pour nous donner une marque de ses bonnes dispositions, il fait appel à notre épargne et à notre crédit.

C'est assurément très habile, mais ce n'est pas très concluant.

Nous connaissons cette patte de velours largement tendu quand il s'agit de demander de l'argent et qui reparaît, griffes dehors, aussitôt la monnaie en caisse.

Avant qu'une maison de banque française consente à verser trente millions d'or français à l'Italie, il nous paraîtrait séant que l'Italie nous ait tendu autre chose que sa patte de velours, qui nous est trop connue.

Ces réflexions étant posées, réjouissons-nous de voir le jeu de l'échiquier européen entrer dans une nouvelle phase qui pourra amener un peu de détente entre les clans concurrents et permettre de prévoir une solution pacifique de la partie engagée.

UNE RÉUNION A LYON

POUR PROTESTER CONTRE LES DROITS D'ACCROISSEMENT

Lyon, 22 février. — Aujourd'hui a eu lieu, à deux heures, au Casino de Lyon, une grande réunion de protestation contre les droits d'accroissement appliqués avec une rigueur toute particulière dans la région lyonnaise.

Plus de 4000 personnes étaient présentes; la réunion s'est ouverte sous la présidence de M. Lucien Brun, sénateur, qui en quelques mots a fait l'historique de la question et a ensuite donné la parole à M. Buffet.

L'honorable sénateur, après avoir remercié son collègue, M. Lucien Brun, commence par démontrer que la nouvelle législation est contraire au principe fondamental de notre droit fiscal qui ne permet pas de faire d'exceptions de personnes.

Ces droits, du reste, sont perçus non au profit des pauvres, mais sur les pauvres, et cela à propos de mutations fictives. On arrive à ce résultat que dans certains cas, l'impôt dépasse même le capital de ces héritages.

« L'exécution de ces lois fiscales, continue M. Buffet, a été sauvage à l'égard des congrégations. Aussi quand on a vu que le but poursuivi par le gouvernement était de détruire les congrégations religieuses, l'émotion a été vive partout, et surtout dans votre belle ville de Lyon, dont les œuvres charitables font l'orgueil, non seulement de votre cité, mais aussi de la France.

» On a essayé de ramener cet impôt à l'exécution de la loi sur les sociétés qui frappe les revenus d'un impôt de 3 0/0; mais peut-on comparer les sociétés dont le but est le lucre, aux congrégations dont le but est la bienfaisance ? »

M. Buffet rappelle alors la guerre odieuse faite aux congrégations à la suite du rejet de l'article 7. On a voulu aller plus loin et dépouiller les congrégations exécrées; et, c'est d'accord avec le gouvernement que l'on a introduit dans la loi des finances les mesures que l'on sait, contre les congrégations, tout en se réservant les droits que la force publique pensait exercer contre quelques-unes d'entr'elles.

« Si l'on frappe les congrégations, ce n'est pas parce qu'elles ne distribuent pas de dividendes, car il aurait fallu frapper les sociétés littéraires et musicales, mais c'est parce qu'elles sont des congrégations.

» D'ailleurs, le promoteur de cette législation l'a avoué ; il s'agit de faire reculer la main-morte. Ce n'est pas tout, le législateur décida que les congrégations seraient considérées comme jouissant d'un revenu obligatoire de 5 0/0 de la valeur estimative des biens, meubles et immeubles qu'elles possèdent.

» On alla même jusqu'à leur refuser le droit de prouver que leurs revenus étaient inférieurs à leur estimation officielle. Je voulus, ajoute M. Buffet, avec un de mes collègues, faire admettre une exception en faveur des petites sœurs des pauvres et je dis à la tribune :

» L'argent que l'on prend au petites sœurs des pauvres pour le verser au Trésor, souille le Trésor. Aux yeux de tout honnête homme, il ne suffit pas qu'une mesure soit dans la loi pour qu'elle soit acceptable, il faut aussi qu'elle soit conforme à la justice. Cet impôt est une taxe inique prélevée sur les pauvres, n'est-ce point révoltant ! »

« Les lois fiscales, continue l'orateur, frappe des héritiers fictifs, car en cas de dissolution, les congrégations ne peuvent partager leurs biens entre leurs membres.

» Plus il y aura de morts, plus les droits à payer seront élevés. Or, il y a des cas où les morts se multiplient: pendant les épidémies, la guerre, où les sœurs sont victimes de leur dévouement. Il est absolument odieux que chacune de ces morts qui a profité à la patrie soit une occasion de perception pour le fisc.

» Ce n'est pas tout, grâce au système de perceptions multiples, on arrivera fréquemment à absorber, et même au-delà, la valeur imposable.

» La main-morte n'est qu'un prétexte; ce que l'on veut atteindre, ce n'est pas ce que les congrégations ont, c'est ce qu'elles font. On veut les frapper parce que c'est le christianisme en action; on oublie même les services qu'elles rendent à la France dans les pays étrangers, services auxquels le Sultan lui-même est obligé de rendre hommage.

» Ces mesures ne sont qu'une partie d'un plan poursuivi, et dont les lois scolaires et militaires sont la base, ces deux lois n'ont été faites ni pour défendre l'instruction, ni pour défendre la patrie mais pour déchristianiser la France.

» On annonce un nouveau projet de loi sur les associations qui peut se résumer ainsi : toutes les associations sont permises excepté les congrégations religieuses C'est la guerre engagée ouvertement contre les croyances chrétiennes.

» Serrons nos rangs, dit M. Buffet, nous avons de grands devoirs à remplir ; sans doute nous avons déjà fait beaucoup, les uns dans la presse, les autres par la parole au Parlement. Nous avons bâti des écoles dont la valeur atteint 80 millions, nos amis ont lutté avec énergie.

» Si nos efforts ont été stériles, on ne peut nous reprocher quoi que ce soit, et cependant, on a dit que nous avions lié les grands intérêts de la religion à ceux des partis politiques. Je proteste avec indignation en mon nom et en celui de mes collègues contre ce reproche injuste. Non, nous n'avons pas exploité nos croyances au profit d'un parti politique, cela est faux.

» On vient nous dire aujourd'hui de participer au fonctionnement des institutions, de profiter des droits qu'elles nous donnent. Nous ne demandons pas mieux, mais demandez donc à ceux qui ont tenté de suivre ces conseils l'accueil qu'ils ont reçu.

» Pour moi, je me permets de formuler un vœu pour que l'union se fasse entre les défenseurs de la cause religieuse.

» Au parlement, cette union est facile, car les questions se posent isolément.

» Devant les électeurs, le cas n'est plus le même, chaque candidat devant présenter un programme complet, par lequel l'accord est impossible.

» Au Parlement, nous ne pourrons pas faire davantage tant que nous ne serons pas le nombre. C'est au pays qu'il faut nous adresser. Alors que faire pour amener l'union sur le terrain de la liberté religieuse comme quelques-uns me le conseillent.

» Je crois, pour ma part, que la cause religieuse ne gagnerait rien à ce que les candidats fissent preuve d'une indifférence politique absolue et négligeassent les intérêts matériels et temporels.

» Je crois qu'on arrivera à résoudre la question, si on se pénètre bien de cette pensée qu'il faut, à tout prix, détruire l'esprit de campagne de déchristianisation.

» Dans ce combat, nous pouvons conserver chacun des préférences pour telle ou telle forme de gouvernement, mais nous ne devons pas traiter en adversaires ceux qui luttent avec nous pour la même cause.

» Mais on nous répond : Le pays n'est pas avec vous. Non. Cela n'est pas vrai. Le pays peut revenir à nous.

» Regardez en Belgique où les catholiques par leur énergie de tous les jours, et la bonne organisation des comités, ont réussi à trouver une majorité considérable au Parlement. Faisons comme eux, et nous arriverons au même résultat.

» Ce jour-là, nous suivrons aussi leur exemple. Après la victoire, comme eux, nous n'userons pas de notre triomphe contre nos adversaires, ne croyant pas que la liberté, pour les vainqueurs, consiste à opprimer les vaincus.

« Ne nous laissons pas aller au découragement; nous n'en avons pas le droit. Ne prétextons pas la fatigue.

» N'avez-vous pas l'éternité pour vous reposer, disait le grand Arnaud Travaillons, telle doit être notre devise. »

M. Lucien Brun remercie l'éminent M. Buffet, qui est félicité par les personnes présentes.

LETTRE DE Mgr FOULON A M. CARNOT

Lyon, 22 février. — Mgr Foulon, archevêque de Lyon, vient d'écrire au président de République à l'occasion de l'application de la loi sur le droit-d'accroissement. Après avoir parlé de ventes de mobiliers scolaires qui ont eu lieu dans la région, Mgr Foulon ajoute : « Evêque d'un diocèse de France où il existe un grand nombre de communautés religieuses menacées au même titre que les Sœurs de Saint-Charles et tuteur naturel de leurs intérêts, je ne puis voir sans une profonde tristesse méconnaître ainsi vis-à-vis de ces sociétés l'un des principes les plus précieux de notre droit public, l'égalité devant l'impôt.

« Je me refuse à croire que le gouvernement de la République, lorsqu'il se sera rendu complètement compte des conséquences exorbitantes qu'entraîne l'application de la loi, continue à l'appliquer avec cette rigueur. »

Le cardinal explique ensuite quelle inégalité dans l'impôt apporte la loi sur le droit d'accroissement, et il termine :

« Mon patriotisme s'émeut à la pensée que la ruine des communautés religieuses amènerait la destruction des œuvres de charité qui sont l'honneur de la France et de la civilisation chrétienne, puisqu'elle forcerait à s'expatrier ces admirables auxiliaires du bien et d'un bien dont nos concitoyens sont les premiers à profiter. Je me persuade donc que ce malheur et cette iniquité seront épargnés à mon pays.

» C'est que la question ne touche pas seulement aux choses de l'Eglise, et à ce point de vue j'ai tout particulièrement le droit et le devoir de m'y intéresser, mais à la notion même de la justice.

» Cette notion serait profondément altérée en France si l'on devait continuer à appliquer la loi comme on a commencé à le faire.

» Je suis trop convaincu, monsieur le président, des sentiments d'équité et de bienveillance qui vous guident dans l'exercice de votre haute magistrature, pour ne pas croire que les réflexions que j'ai pris la liberté de vous soumettre n'attireront pas toute votre attention.

» Daignez agréer, monsieur le président, l'hommage de mon profond respect. » Joseph, cardinal FOULON, archevêque de Lyon. »

Troubles dans la République Argentine

Buenos-Ayres, 22 février. — Après la proclamation de l'état de siège de Buenos-Ayres, un grand nombre d'officiers, dont plusieurs officiers généraux, ont signé un manifeste dans lequel ils déclarent qu'ils soutiendront énergiquement le gouvernement régulièrement établi.

Paris, 22 février. — Les dépêches de l'après-midi sur la situation dans la République argentine étaient des plus contradictoires. Voici celles que nous avons reçues dans la soirée :

Buenos-Ayres, 22 février. — On annonce qu'une émeute a éclaté à Cordoa. La troupe aurait participé à l'émeute et se serait emparée du palais du gouverneur.

C'est sur l'annonce que le général Campos avait démissionné que le soulèvement a eu lieu. On en ignore l'issue.

Le général Campos, qui manifestait depuis un mois l'intention de se retirer, reste encore au ministère en cas d'évènements graves.

Buenos-Ayres, 22 février. — L'état de siège proclamé à Cordoba, dans la matinée d'hier, est étendu à toute la province.

Le président Pellegrini a donné l'ordre d'agir rapidement et avec la plus grande vigueur à Tulumba, à Rio et à Santa-Rosa, petites villes que l'on signale comme les foyers de l'insurrection.

On se montre généralement rassuré à Buenos-Ayres sur un résultat favorable au gouvernement.

La capitale est tranquille, la censure va de nouveau être appliquée aux dépêches envoyées en Europe.

New-York, 22 février. — Les évènements se précipitent à Buenos-Ayres.

Des troubles dont les conséquences sont faciles à prévoir sont considérés comme inévitables.

Le président Pellegrini est, dit-on, décidé à quitter le pouvoir pour ne pas subir la responsabilité de ce qui se passe et dont les causes remontent à l'ex-président Juarez Celman et à ses amis.

Les troupes de Buenos-Ayres sont toutes prêtes à marcher.

Le général Campos prendra lui-même le commandement.

L'ordre à Buenos-Ayres n'a pas été troublé depuis la proclamation de l'état de siège.

Londres, 22 février. — Une dépêche de Buenos-Ayres reçue à la légation argentine, dit que la tentative d'assassinat contre le général Rocca est un fait isolé qui ne doit pas avoir de suite.

La ville et tout le pays sont parfaitement calmes.

Le Culte de Boudha

A PARIS

L'actualité n'est plus à l'Impératrice Frédéric, ni à l'Ataman Atchinoff, ni au conflit Renan-Goncourt, ni à la question des juges de paix, ni même à la question sociale, elle est aux bonzes.

Deux bonzes sont venus de l'orient lointain célébrer en plein Paris, — la ville où Dieu est proscrit par l'édilité, — le culte de Boudha.

Et tout aussitôt les gazettes — en fringale de nouvelles, en disette de pâture quotidienne — de chanter les louanges d'un culte nouveau pour la badauderie parisienne.

C'est à qui célébrera sur un ton dithyrambique la dignité, la gravité, la sérénité extatique des deux petits maigriots jaunes qui ont frappé sur le gong les trois coups réglementaires pour procurer les bénédictions d'Amida à un public athée mis en goût de cérémonie pieuse.

On voyait là tous les adeptes de la religion laïque : MM. Clémenceau, Floquet, Jules Ferry, Yves Guyot et tant d'autres. On y voyait aussi M. Jules Simon qui prête le concours de sa présence à tous les cultes, même à celui de la mairie du seizième arrondissement.

Nous devons à la vérité de dire qu'au temple boudhiste du Musée Guimet, l'éminent académicien n'a pas officié ainsi qu'à la mairie.

Les bonzes, les vrais, ne l'ont peut-être pas jugé assez au courant des rites, ni assez maigre, ni assez jaune, ni assez pince-sans-rire pour l'associer à leur pontificat.

Voilà une clientèle toute trouvée pour le vieux culte rajeuni et reconstitué à Paris qui compterait déjà, assure une feuille enthousiaste, plus de 30,000 boudhistes.

Nous avouons, pour notre part, qu'il nous plairait infiniment de voir tous les athées sectaires du Parlement et du Conseil municipal devenir de fervents adeptes de Boudha, à la condition qu'ils apportent plus de sincérité dans leurs croyances politiques.

Au moins se rendraient-ils compte dans l'ardeur de leur néophytisme des obligations qu'imposent aux croyant leurs croyances et cesseraient-ils peut-être de persécuter les catholiques.

Il est vraiment curieux de constater qu'à l'époque où tout est mis en œuvre pour détruire l'idée de Dieu dans le peuple, pour le mettre hors de l'école, des hôpitaux, des tribunaux et d'ailleurs, la hantise de Dieu tourmente plus que jamais les écrivains détraqués qui, ayant renoncé au culte traditionnel, ne trouvent rien à mettre à la place.

Ne désespérons pas de voir les magots de l'impiété parlementaire remplacer l'Etre suprême devant thermidor par Amida et organiser en son honneur des fêtes officielles auprès desquelles celles d'hier ne sera que de la gnognotte.

Voilà déjà que l'armée du Salut commence à être appréciée à faire son chemin.

Gageons qu'avec un peu de publicité, le boudhisme fera des recrues parmi ceux que tourmentent au fond leur incroyance.

Et dire que ce pauvre M. Loyson restera seul dans son temple, seul... avec un autre isolé, l'ex-ministre Goblet.

Voici en quels termes le *Petit Journal* rend compte de la cérémonie :

« Les bonzes japonais Kô Idzumi Riau-Taï et Yoshitsura-Kôgen ont célébré hier matin, ainsi que nous l'avons annoncé, un office boudhique, au musée Guimet.

» La secte Sin-Siou, à laquelle appartiennent ces deux bonzes, a été fondée au Japon en 1224 par Sin-Ran ; elle compte aujourd'hui 19,196 temples et 17,176 prêtres. Chaque année ses adeptes célébrent l'anniversaire de sa fondation par une grande cérémonie appelée Hau-On-Kau. La solennité d'hier n'était autre que cette cérémonie annuelle.

» L'office a été célébré dans la bibliothèque du musée Guimet devant de nombreux invités, parmi lesquels se trouvaient : M. et Mme Floquet, MM. Jules Simon, Jules Ferry, Spuller, Deluns-Montaud, Le Myre de Vilers, Clémenceau, Chantemps, Poubelle, De Rosny, Liard, Oppert, Raveisson, Reclus, Taine, Barbier de Meynard, de l'Institut, Aymonier, le colonel Lichtenstein, etc.

» A la place où se trouve l'autel dans les églises catholiques, était installée une petite chapelle surmontée de trois bustes de Bonddha; au fond de cette chapelle était une petite statuette de Bonddha, flanquée de deux flambeaux allumés et de deux vases de fleurs ; au pied de la statuette avaient été déposées des offrandes, telles que gâteaux, riz, etc.

» Devant la chapelle, l'encens fumait dans un brûle-parfum.

» Au milieu de la salle étaient placés deux fauteuils pour les officients; devant chacun des fauteuils une table en laque supportait les livres de prières et des fleurs en papier. A droite de l'un des fauteuils était déposé un bassin métallique.

» A droite de la chapelle de Bouddha une autre chapelle renfermait une statue de Sin-Ran, fondateur de la secte Sin-Siou.

» A dix heures précises le son d'une cloche s'est fait entendre: les portes de la salle ont été ouvertes, le public est entré et s'est assis. Puis les deux bonzes sont arrivés, vêtus de longues soutanes blanches, recouvertes de surplis noirs, chaussés de bas blancs et enveloppés de chapes en soie brochée. Ils se sont approchés de la chapelle de Bonddha, les mains jointes, et se sont inclinés neuf fois.

» Le bassin métallique a été frappé trois fois pour éveiller l'attention des êtres du monde supérieur, de ce monde-ci et du monde inférieur. Puis, à deux reprises, chacun des deux bonzes a psalmodié à son tour, en pali, une stance sacrée, appelée gâtha, tandis que son confrère offrait l'encens allumé à Bouddha. Cette stance forme la base de l'enseignement religieux de la secte Sin-Sion; en voici le texte :

Sabba pâpassa akaranam
Kusâlassa upasampadâ
Sacittapariyo dapanam
Etam Buddhâna sâsanam

» Ce qui veut dire : «Ne faites aucune mauvaise action accomplissez toute bonne œuvre; purifiez vos pensées; voilà l'enseignement des Bouddhas. »

» L'attention des êtres des trois mondes a été de nouveau attirée par un coup frappé sur le bassin métallique. Puis tous les Bouddhas non incarnés ont été invités par des stances, chantées en chinois, à se rendre dans l'enceinte sacrée (Bodhi-Manda), pour y recevoir des fleurs ; et les bonzes ont aussitôt lancé dans la direction de la chapelle des fleurs en papier doré.

» Un nouveau coup a été frappé sur le bassin métallique et les bonzes ont lu, en sanscrit, le sukhâvati-Vyûha-sûtra, article fondamental du rite.

» Après la lecture de plusieurs formules d'adoration et le chant de diverses hymnes composées en japonais par le fondateur de la secte, les bonzes sont allés se prosterner devant la chapelle de Bouddha; puis trois coups frappés sur le bassin métallique ont annoncé aux êtres spirituels que la cérémonie était terminée.

» Les bonzes se sont alors dirigés vers la chapelle de Sin-Ran et chacun à son tour a lu l'éloge du fondateur de la secte Sin-Sion, composé par eux et écrit sur de longues bandes de papier japonais.

» Puis ils se sont retirés dans une salle voisine, où ils ont reçu les félicitations des invités, lesquels d'ailleurs n'avaient pas compris grand'chose à leur discours. »

L'EMPEREUR GUILLAUME

ET L'ARMÉE FRANÇAISE

On a fait courir le bruit que le voyage de l'impératrice Frédéric à Paris n'était qu'une préparation à une prochaine visite de Guillaume II à Paris.

Il y a, à la réalisation de ce projet, des impossibilités morales qui ne sont pas près d'être aplanies.

Cependant, il est bien exact que Guillaume II nourrit ce rêve de venir à Paris depuis longtemps.

— Et ce qu'il y a de bien curieux, disait un personnage particulièrement bien informé sur les dessous de la politique allemande, c'est que ce qui attire surtout Guillaume II en France, c'est un désir immodéré de voir manœuvrer des troupes françaises.

Guillaume II ne se gêne pas pour dire qu'il n'y a que deux armées en Europe : l'armée allemande et l'armée française.

Il a vu manœuvrer les armées russes, autrichiennes et italiennes, et il voudrait voir évoluer sous ses yeux une armée et une escadre françaises.

— Ce qui prouve bien, ajoutait notre interlocuteur, l'invincible attrait de l'armée française sur l'esprit de Guillaume II, c'est l'affectation qu'il met à avoir des relations avec des généraux français.

» Lorsqu'il a rencontré, l'année dernière, en Russie, le général de Boisdeffre, il s'est entretenu avec lui à diverses reprises. Il a eu, à ce moment, une longue discussion avec le général de Boisdeffre sur les campagnes d'Annibal.

Et, chose assez piquante, Guillaume II vient d'adresser récemment au général de Boidreffre une lettre de six pages où il formule ses opinions à ce sujet et discute les opinions du général français.

ROCHEFORT ET CANIVET

Histoire d'un Préfet

Les histoires de vol que j'ai racontées de M. Canivet, je les avais apprises, écrivait hier en substance M. Rochefort, de M. Edgar Monteil, ancien préfet de la Creuse. M. Edgar Monteil écrit au *Paris* : « Les souvenirs de M. Rochefort le servent mal; je n'ai jamais eu ces histoires. »

A quoi M. E. Vaughan, rédacteur de l'*Intransigeant*, réplique :

» C'est dans les premiers jours de septembre 1887 boulevard Rochechouart, n° 57 *bis*, que M. Edgar Monteil — qui n'était déjà plus conseiller municipal de Paris, mais qui n'était pas encore préfet de la Creuse, — a parlé, en ma présence, de M. Raoul Canivet à M. Rochefort.

» M. Edgar Monteil venait prier M. Rochefort de lui prendre un roman anticlérical, *les Vipères noires*.

» L'affaire du roman conclue à la satisfaction de M. Edgar Monteil, celui-ci prit notre rédacteur en chef par le bras et fit avec lui quelques tours de jardin, l'entretenant, avec force détails, du passé de M. Canivet, qui avait combattu son élection pour lequel il professait le plus cordial mépris.

» Je n'entendis que quelques mots et ne me mêlai pas à l'entretien... mais aussitôt M. Monteil fut parti, M. Rochefort me répéta la conversation d'un bout à l'autre et le sens en est resté très précis dans ma mémoire.

» Je puis donc affirmer de la façon la plus formelle que, si en cette occurence, quelqu'un est mal servi par ses souvenirs, ce quelqu'un est M. Edgard Monteil.

» E. VAUGHAN. »

BOURSE DE PARIS

du lundi 23 février

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
94 12	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	94 05
95 77	3 0/0 ...	.. ..	.. ..	95 70
105 05	4 1/2 0/0 1883	.. ..	.. ..	105 05
95 25	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	95 07 1/2
19 72	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	.. ..
495 31	Egypte 4 0/0	.. ..	.. ..	496 ..
77 1/2	Extérieure 4 0/0	.. ./..	.. ./..	77 35
91 3/2	Hongrois 4 0/0	.. ./..	.. ./..	88 15
47 ..	Portugais 3 0/0	.. ./..	.. ./..	47 ..
97 1/8	Consolidés anglais	.. ./..	.. ./..	96 15/16
99 13/16	Russe 1880	.. ./..	.. ./..	97 3/4
.. ./.	Russe 1889	.. ./..	.. ./..	.. ..
.. ./.	Russe 1890	.. ./..	.. ./..	.. ./.
	Sociétés de crédit			
4315 ..	Banque de France	....	....	4312 50
558 ..	Banque d'Escompte	....	....	555 ..
843 75	Banque de Paris	....	....	841 25
1283 ..	Crédit Foncier	....	....	12 0 ..
440 ..	Crédit Mobilier	....	....	436 ..
323 ..	Crédit Lyonnais	....	....	322 50
631 25	Banque Ottomane	....	....	639 ..
	Chemins de fer			
.... ..	Nord	....	....	1895
1645 ..	Paris-Lyon-Méditer.	....	....	1647 50
85 ..	Orléans	....	....	1886 20
540 ..	Autrichiens	....	....	540 ..
307 ..	Lombards	....	....	256 25
3 3	Nord Espagne	....	....	351 25
220 ..	Saragosse	....	....	220 ..
	Valeurs diverses			
1471 ..	Gaz Parisien	....	....	.... ..
72 ..	Métaux	....	....	70 ..
37 50	Panama	....	....	.... ..
2457 ..	Suez	....	....	2461 25
	Mines			
691 25	Rio-Tinto	....	....	686 87
173 75	Tharsis	....	....	1 3 43
421 25	de Beers	....	....	408 75

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 23 février 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 30 ./.	3 0/0	95 72 ./.
94 12 1/2	3 0/0 1891	94 15 ./.
96 15 ./.	3 0/0 amortissable	96 15 ./.
105 .. ./.	4 1/2 0/0 1883	104 95 ./.

BOURSE DE LILLE

du lundi 23 février

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cour précéd.
Lille 1849, remboursable à 100 fr.	...	114 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	120 ..
Lille 1865, remboursable à 500 fr.	...	515 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	515 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	...	412 75
Lille 1887	385 ..	385 ..
Lille 1890 (libérée)	482 ..	483 ..
Lille 1890 (non libérée)	...	450 ..
Armentières 1886	...	255 ..
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	45 50
Tourcoing 1878	...	425 ..
Amiens, remboursable à 160 fr.	...	113 50
Département du Nord	106 50	106 75
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	...	1122 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	...	75 ..
» » (act. neuv.), 250 fr. p.	...	275 ..
Caisse Platel et Cie	...	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	...	605 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	...	450 ..
Comptoir comm. Deviller et Cie, act. 1 000 fr.	...	1110 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	538 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	...	2250 ..
Union Générale du Nord, act. 500 fr., 125 p.	...	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	...	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	...	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	...	540 ..
Sec. St-Sauv.-Arras (anc. ms Grassin) 500 fr.	...	150 ..
Tramways du Département du Nord (ex-c. 7)	...	25 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	...	512 ..
Belguette et Cie	...	531 25
Sec. an. Lille et Roulers, act. 1.000 fr. t.-p.	...	2862 ..
Bische-Saint-Vaast	...	3000 ..
Deuain et Anzin	...	205 ..
Obligations Nord	...	330 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	407 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	...	175 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	...	514 75
Chemins de fer économiques du Nord	...	523 75

CHARBONNAGES

	ACTIONS	*Cours complets*	
Aniche (Nord) le 12e	16350	16.40	16350 ..
Anzin 100e de denier	5150	..	5148 ..
Béthune 1881			595 ..
Béthune 1877			411 25
Bruay (Pas-de-Calais)	1430.0	14395	14040 ..
Bully-Grenay le 6e			2285 ..
Carvin	1775		1770 ..
Courrières	44500		43500 ..
Campagnac			415 ..
Crespin			291 25
Douchy			4000 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.			925 ..
Dourges			940 ..
Escarpelle (Nord)			3080 ..
Epinac			398 ..
Ferfay (Société anonyme)			838 75
Lens			26300 ..
Liévin			2650 ..
Ostricourt	598.75		598 75
Meurchin			5500 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur			31900 ..
Drocourt			2760 ..
Sincy-le-Rouvray			50 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi			230 75
Vicoigne et Nœux			26200 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILS SPÉCIAL)

La commission des douanes

Paris, 23 février. — MM. Jules Roche et Develle ont été entendus, comme nous l'avons annoncé, par la commission des douanes. Le ministre du commerce a demandé à la commission de revenir sur certains chiffres adoptés par elle, qui seraient selon lui, de nature à provoquer des représailles de la part de notre voisin.

Un souverain malais à Paris

Paris, 23 février. — Un hôte assez original est annoncé à Paris.

On parle en effet de l'arrivée prochains à Paris du Sultan de Johore. Abu Baker, qui est âgé de quarante cinq ans environ, est le premier souverain malais qui ait fait construire une ligne de chemin de fer dans la presqu'île de Malaca.

Il vient en Europe surtout pour étudier les voies ferrées du continent. Sa suite se compose de quatorze personnes, parmi lesquelles deux femmes que l'on dit d'une très grande beauté. Ce sultan est en ce moment à Londres.

Craintes pour le Brésil. — La main de l'Angleterre

New-York, 23 février. — Une dépêche laconique de Buenos-Ayres, qui garde le silence sur ce qui se passe dans la capitale, dit que l'état de siège est étendu à tous les ports, militaires et marchands, du territoire argentin.

Cela n'augure rien de bon, et de graves évènements doivent actuellement se dérouler.

Si l'on en croit les bruits qui courent, le Chili et la république argentine seraient, à bref délai, suivis dans ce mouvement insurrectionnel par le Brésil, où les affaires commerciales ont, ces jours derniers, subi un temps d'arrêt.

A Rio-Janeiro, les troupes sont consignées toute la journée et il est interdit aux bateaux de toute sorte de sortir du port après dix heures du soir.

D'après ces mêmes bruits, qui ne tarderont pas à se vérifier, des dissentiments, d'ordre financier d'abord et d'ordre politique ensuite, auraient éclaté entre les membres du gouvernement et le Président.

Les mesures de préservation concernant les troupes auraient été prises malgré l'avis de celui-ci.

On est très affecté ici par la tournure que prennent les évènements dans l'Amérique du Sud et qui se